

**Compte rendu des délibérations du conseil communautaire
de la Communauté de communes du Pays de Vernoux
Séance du 1er mars 2014**

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 24 février 2014
- du Conseil communautaire	: 27	Date d'affichage	: 24 février 2014
- en exercice	: 27		
- qui ont pris part à la délibération	: 17		

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et François DORNE,
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER et Jean Claude SCHLOTTAUER,
-
- Saint Apollinaire de Rias : Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Madame Marie Chantal d’AFFROUX, Messieurs André CIMETIERE et Olivier KELLER,
- Saint Julien le Roux : Madame Marie-Thérèse LOUIS (représentant M. Michel MOULIN) et Monsieur Eric BOURRY,
- Silhac : Madame Véronique TERRAS,
- Vernoux-en-Vivarais : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Claude Marie MARTIN, Danièle SAGNES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET et Gérard GOULLEY.

Absents excusés : Mesdames Laurence BRUNEL, Nicole CHAZEL, Monsieur Jacky REYNE,

Absents : Mesdames Sophie BEAL, Christine HASSE, Françoise TRESOL,
Messieurs Jean Pierre ANCHISI, André CHAREYRON, Claude FERRIER, Pascal FUOCO,
Gilbert GREVE et Régis VACHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert BOUVIER

Le samedi premier mars deux mille quatorze à huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Châteauneuf de Vernoux, salle intercommunale sous le multi-accueil, sous la présidence de Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Président.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le président ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Gilbert BOUVIER qui s'est proposé.

2. Présentation du compte administratif 2013

Monsieur le président demande à Monsieur David LIECHTI, directeur, de présenter le compte administratif 2013.

Monsieur David LIECHTI rappelle que la Communauté de Communes gère :

- un budget général,
- un budget annexe, comptabilité M49, pour l'assainissement collectif,
- un budget annexe, assujetti à TVA, comptabilité M14, pour la zone artisanale de Greygnac,
- un budget annexe, assujetti à TVA, comptabilité M14, pour la zone d'activités de Fromentières.

Chacun des budgets est présenté sous une version analytique : les dépenses et les recettes sont ventilées par service. Cette ventilation n'est pas retranscrite dans la version réglementaire.

❖ Budget général

Les services du budget général s'intitulent (par ordre alphabétique) : administration, associations (salle des), bureaux, chaufferie, CIAS, fête de l'eau, gymnase (espace multisports), maison de santé pluri-professionnelle, Nodon (espace), piscine, ressourcerie (avant création du budget spécifique), SIAGE, stade, tennis, TEOM, TEPOS, subventions aux budgets annexes, voirie.

L'exécution du budget est conforme au budget primitif modifié.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, il est constaté :

- la réalisation, en dépense et en recette, du festival de l'eau au mois de mai ;
- des dépassements pour le service Nodon pour ce qui concerne les dépenses liées à la programmation culturelle (article 6232) et au personnel extérieur associé à ces spectacles (article 6218). Les subventions inscrites pour le financement du poste de chargé de mission seront encaissées sur l'exercice 2014 ;
- une augmentation de la dépense d'électricité pour la piscine car Edf a facturé des pénalités pour dépassement de la puissance souscrite. Or, ni les appareils, ni le mode de fonctionnement de la piscine n'ont été changés. Un recours a été déposé auprès des services d'Edf ;
- la correction du décalage de douzième, constaté en 2011, entre le montant collecté de TEOM et le montant reversé ;
- le démarrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet Territoire à Energies POSitives (AMI TEPOS) et du projet TEPOS lui-même. Les subventions correspondantes seront encaissées sur l'exercice 2014 ;
- le versement d'une subvention d'équilibre au budget Zone artisanale de Greynac.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, il est constaté, dans l'ordre des services :

- L'installation d'une alarme anti intrusion pour les bureaux. Le montant de la commande pour un coffre-fort est inscrit en reste à réaliser ;
- L'encaissement du solde de la subvention de la Région Rhône Alpes pour l'aménagement de salle de combat ;
- Le démarrage de l'étude pour la construction d'une maison de santé pluri professionnelle. Le paiement de l'étude de l'architecte programmate est inscrit en reste à réaliser ;
- L'achèvement des travaux de la salle Louis Nodon ainsi que son équipement en mobilier et en matériel son et lumière ;
- Le démarrage de l'étude pour la réalisation du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace. Le solde de l'étude ainsi que les subventions accordées sont inscrits en restes à réaliser ;
- Le solde des travaux de voirie et la participation de la Commune de Gilhac et Bruzac sont inscrits en restes à réaliser ;
- Le démarrage, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, des travaux d'aménagement de la rue Ferdinand Buisson et des abords de la salle Louis Nodon. Le solde des travaux et le solde des participations du Conseil général et de la Commune de Vernoux-en-Vivarais sont inscrits dans les restes à réaliser.

❖ **Budget assainissement collectif**

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, il est constaté :

En dépenses : la facture du traitement des boues de l'année 2013 et la facture d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public n'ont pas été adressées dans les délais permettant leur paiement sur l'exercice 2013.

En recettes : un rattrapage dans l'encaissement des droits de branchement.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, il est constaté :

- la réalisation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales pour les Communes de Vernoux-en-Vivarais et de Châteauneuf de Vernoux,
- l'achèvement des travaux de relèvement des eaux usées des hameaux de Rantoine et de la Riaille,
- la construction de la station d'épuration et de la quasi-totalité des réseaux d'eaux usées du village de Saint Jean Chambre,
- la réalisation des travaux préparatoires à l'assainissement du quartier de la Justice dans le cadre des travaux de voirie entrepris par le Conseil Général de l'Ardèche,
- le raccordement au réseau d'assainissement du quartier de Tacanet,
- l'inscription en restes à réaliser des dépenses et recettes correspondant à ces chantiers.

❖ **Budget Zone Artisanale de Greynac**

Ce budget est équilibré par une participation annuelle de la Commune de Vernoux-en-Vivarais et une subvention du budget général égales à l'annuité d'emprunt et au déficit de l'année 2013.

❖ **Budget Zone d'Activité de Fromentières**

Ce budget a été créé en 2013.

Sur cet exercice, il est constaté :

- l'acquisition du site de Rhoda Coop et la réalisation d'un crédit relais pour le montant de cette acquisition,
- les travaux de démolition de la partie sinistrée,
- l'acquisition de matériel dont un véhicule pour la ressourcerie,
- l'étude de maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises pour l'aménagement de la ressourcerie.

La section de fonctionnement présente un déficit : la subvention du budget général n'a pas été versée en totalité pour cause d'insuffisance de crédits suite à une admission en non-valeur.

Le déficit de la section d'investissement est couvert par une recette en reste à réaliser. Il est précisé que chaque opération d'investissement sera équilibrée par un emprunt. Le montant de l'annuité déterminera le montant du loyer des bénéficiaires des locaux.

Le conseil communautaire prend note des informations et se prononcera lors de sa prochaine réunion.

3. Présentation de la proposition de budget primitif 2014.

A la demande du président, Monsieur David LIECHTI, directeur, présente le projet de budget primitif 2014 élaboré par la commission des finances et les membres du bureau.

❖ **Budget général**

En section de fonctionnement, il est prévu :

- La prise en charge par le budget général des dépenses relatives à l'entretien des sentiers de randonnée. Cette dépense était auparavant supportée par le CIAS ;
- Le retour à temps complet d'un agent suite à un mi-temps thérapeutique ; le passage à temps complet, à compter du mois de mars, d'un agent sous contrat CUI-CAE ; le recrutement pour un accroissement temporaire d'activité d'un agent contractuel à temps non complet ;
- L'augmentation des indemnités des élus suite au renouvellement du conseil communautaire ;
- La participation à la préfiguration du SCOT Centre Ardèche ;
- La participation à une manifestation d'intérêt communautaire : fête de la science ou autre ;
- L'augmentation du budget de la culture pour permettre une programmation culturelle annuelle (de 23 727 € en 2013 à 60 000 € en 2014) et le recrutement d'un chargé de mission à temps complet. Des aides au fonctionnement sont prévues à hauteur de 71 000 €. Si les financements ne sont pas au rendez-vous, la programmation du second semestre 2014 sera révisée à la baisse ;
- L'achèvement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet Territoire à Energies POSitives (AMI TEPOS) ;
- La poursuite du projet TEPOS conformément au plan de financement validé par l'ADEME et la Région Rhône Alpes ;

En section d'investissement, il est prévu (dans l'ordre alphabétique des services) :

- La réfection de la chaudière à bois déchiqueté ;
- La réalisation de l'étude pour la construction de la maison de santé pluri-professionnelle, la consultation des entreprises et le démarrage des travaux ;
- L'acquisition de matériel spécifique pour l'espace culturel et l'encaissement du solde des subventions pour les travaux de réhabilitation ;

- L'acquisition de matériel pour la piscine ;
- L'achèvement de l'étude de mise en place d'un SIAGE ;
- La réparation du talus soutenant le stade suite aux intempéries d'octobre 2013 et l'encaissement des subventions correspondantes. Les travaux ont déjà été réalisés en urgence ;
- Des travaux sur les courts de tennis ;
- Des travaux de voirie y compris les travaux de réparation des dégâts occasionnés par les suite aux intempéries d'octobre 2013.

❖ **Budget assainissement collectif**

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, il est prévu :

En dépenses :

Le paiement des factures relatives au traitement des boues de l'exercice 2013 et à la procédure de délégation de service public.

Conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation de service public, les dépenses relatives au traitement des boues sont prises en charge par l'exploitant à compter du 1^{er} janvier 2014.

En recettes :

L'encaissement des Participation pour Raccordement à l'Egout suite au raccordement des habitations du village de Saint Jean Chambre et du quartier de la Justice sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, il est prévu la réalisation d'études et de travaux ainsi que l'encaissement des subventions et des emprunts associés.

Cela concerne les dossiers suivants :

- quartier de Tacanet (solde),
- hameaux de Ranoine et La Riaille (solde),
- village de Saint Jean Chambre (solde),
- assainissement du quartier de la Justice,
- réalisation du schéma directeur d'assainissement,
- mise en conformité de la station d'épuration de Vernoux-en-Vivarais : déphosphatation et centrifugation des boues, mise en conformité électrique, construction d'un bassin d'orage, ...

❖ **Budget Zone Artisanale de Greygnac**

Aucune opération particulière n'est prévue pour ce dossier.

❖ **Budget Zone d'Activité de Fromentières**

Il est prévu la réalisation des travaux d'aménagement de la ressourcerie, le remboursement du crédit relais de 500 000 €, l'encaissement des subventions et la réalisation d'un emprunt.

Le conseil communautaire prend note de cet exposé et se prononcera lors de sa prochaine réunion.

4. Marché de travaux à bons de commande pour les travaux suite aux intempéries d'octobre 2013

Monsieur le président rappelle que le montant annuel maximum autorisé du marché à bons de commande pour les travaux de voirie est fixé à 450 000 € HT. Or, le montant des travaux occasionnés par les intempéries d'octobre 2013 est estimé à plus de 333 000 € HT.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de passer un marché à bons de commande pour les travaux occasionnés par les intempéries d'octobre 2013,
- Autorise le président à prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien ce dossier.

5. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Monsieur le président rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Les critères de jugement des offres sont le prix (50%) et la valeur technique (50% dont : compétences 1/3, références 1/3 et moyens 1/3)

Monsieur le président communique à l'assemblée le résultat de la consultation et propose de retenir l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1- décide de retenir l'offre du Cabinet EURYECE pour un montant de trente-quatre mille sept cent cinquante-cinq euros hors taxes (34 755 € HT) soit quarante et un mille sept cent six euros toutes taxes comprises (41 706 € TTC) ;
- 2- autorise le président à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

6. Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau d'assainissement et d'une STEP au hameau de La Justice sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais

Monsieur le président rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réalisation de l'assainissement du hameau de la Justice : collecte, transport et traitement des eaux usées.

Les critères de jugement des offres sont le prix (50%) et la valeur technique (50% dont : compétences 1/3, références 1/3 et moyens 1/3)

Monsieur le président communique à l'assemblée le résultat de la consultation et propose de retenir l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1- décide de retenir l'offre du Cabinet MERLIN pour une rémunération de trente-huit mille sept cent soixante-cinq euros hors taxe (38 765 € HT) soit quarante-six mille cinq cent dix-huit euros toutes taxes comprises (46 518 € TTC) ;
- 2- autorise le président à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

7. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin d'orages en tête de la station d'épuration de Vernoux-en-Vivarais.

Monsieur le président rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la construction d'un bassin d'orages en tête de la station d'épuration de Vernoux-en-Vivarais.

Les critères de jugement des offres sont le prix (50%) et la valeur technique (50% dont : compétences 1/3, références 1/3 et moyens 1/3).

Monsieur le président communique à l'assemblée le résultat de la consultation et propose de retenir l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1- décide de retenir l'offre du Cabinet MERLIN pour une rémunération de cinquante mille quatre cent cinquante-deux euros hors taxe (50 452 € HT) soit soixante mille cinq cent quarante-deux euros et quarante centimes toutes taxes comprises (60 542,40 € TTC) ;
- 2- autorise le président à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

8. Créations d'emplois temporaires, saisonniers, CUI/CAE pour l'année 2014

Monsieur le président rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 permet le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- 2- Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Au vu de la présentation qui vient d'être faite de la proposition de budget primitif pour l'année 2014, Monsieur le président invite le conseil communautaire à créer les emplois saisonniers et occasionnels permettant le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Monsieur le président rappelle qu'il s'agit d'une autorisation budgétaire qui n'implique pas obligatoirement un recrutement.

Par ailleurs, concernant le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE) en cours, Monsieur le président propose de le prolonger, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail et d'augmenter la rémunération.

Monsieur le président rappelle que ce contrat bénéficie d'une aide de l'Etat au taux de 60% dans la limite de 24 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer :

- Pour un accroissement temporaire d'activité : un poste d'adjoint administratif à temps non complet recruté dans le
- cadre d'emploi des adjoints administratifs avec une rémunération calculée sur la grille indiciaire correspondante ;
- Pour un accroissement saisonnier d'activité :
 - trois postes d'adjoint technique, à temps non complet, pour l'accueil, la caisse et le ménage à la piscine du Pays de Vernoux ainsi que pour l'entretien des espaces relevant de la Communauté de Communes (tennis, stade, espace multisports, espace Louis Nodon) recrutés dans le cadre d'emploi des adjoints techniques avec une rémunération calculée sur la grille indiciaire correspondante ;
 - deux postes saisonniers de surveillants de baignade à temps non complet pour la piscine du Pays de Vernoux, recrutés et rémunérés dans le cadre d'emploi des éducateurs sportifs avec une rémunération calculée sur la grille indiciaire correspondante ;
- Au titre de l'insertion et de l'accompagnement dans l'emploi : un poste en CUI/CAE, à temps complet, pour une rémunération mensuelle brute maximale de 1 871 €.

9. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au mardi 11 mars 2014 à 19h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h30.